

DON DENISSE

# CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

---



## ETANG DE PALO

COMMUNES DE SERRA-DI-FIUMORBU ET DE VENTISERI  
DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE

---

## ARCHITECTURE ET PAYSAGE PRESQU'ILE - PLAGE DE QUERCIOLI

ARCHITECTE D.P.L.G. PAYSAGISTE D.P.L.G.	DATE	PHASE	ECHELLE
	OCTOBRE 1997	ESQUISSE	
Dominique DENISSE 4, rue du Gal Carbuccia 20200 Bastia TEL : 04 95 31 99 91 FAX : 04 95 32 41 55			



## SOMMAIRE

	PAGE
<b>1. PRESENTATION DE L'ESQUISSE</b>	<b>2</b>
<b>1.1 HISTORIQUE ET SITUATION</b>	<b>2</b>
<b>1.2 OBJET DU PRESENT DOCUMENT</b>	<b>2</b>
PLAN DE SITUATION	3
PHOTOS AERIENNES	4
<b>2. AMENAGEMENT DE LA PRESQU'ILE</b>	<b>5</b>
<b>2.1 ATTITUDE GENERALE/ REQUALIFICATION DU SITE</b>	<b>5</b>
<b>2.2 PARTI GENERAL D'AMENAGEMENT</b>	<b>5</b>
2.2.1 Protection de la chênaie	5
2.2.2 Renforcement de l'impact presqu'île boisée	5
2.2.3 Insertion naturelle de l'aire d'activité du pêcheur	6
<b>2.3 PROGRAMME DES TRAVAUX</b>	<b>6</b>
2.4.1 Chemin et réseaux	6
2.4.2 Bâtiments et ouvrages divers	6
2.4.3 Plantations	7
<b>2.4 CONDITIONS GENERALES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<b>7</b>
2.4.1 Etudes complémentaires	7
2.4.2 Démolitions	7
2.4.3 Implantation des ouvrages et des plantations	7
2.4.4 Evacuation des baraqués et véhicules immobilisés	8
2.4.5 Terrassements	8
2.4.6 Atelier et ouvrages en bois	8
2.4.7 Plantations	9
2.4.8 Entretien des plantations	9
<b>2.5 QUANTITATIF</b>	<b>10</b>
<b>2.6 ESTIMATIF SOMMAIRE</b>	<b>10</b>
<b>DOCUMENTS GRAPHIQUES</b>	
CROQUIS D'ETUDE : renforcement de l'impact presqu'île boisée	11
CROQUIS D'ETUDE : vision lointaine de l'aire d'activité du pêcheur	12
CROQUIS DETUDE : la chênaie dégradée est replantée	13
CROQUIS D'ETUDE : approche de l'aire d'activité du pêcheur	14
CROQUIS D'ETUDE : insertion de l'aire d'activité du pêcheur dans son cadre boisé	15
ETAT DES LIEUX - ECH : 1/1 500	16
PROJET AMENAGEMENT - ECH : 1/ 1 500	17
PLAN DE MASSE - ECH : 1/500	18
PLAN, ELEVATIONS NORD ET SUD MAISON BATIS PECHEUR - ECH : 1/100	19
COUPE, ELEVATIONS EST ET OUEST BATIS PECHEUR - ECH : 1/100	20
PLAN ET COUPE PONTON BOIS	21



<b>3. AMENENAGEMENT DE LA PLAGUE DE QUERCILO</b>	<b>22</b>
<b>3.1 ATTITUDE GENERALE/ REQUALIFICATION DU SITE</b>	<b>22</b>
<b>3.2 PARTI GENERAL D'AMENAGEMENT</b>	<b>22</b>
3.2.1 Accès à la plage	22
3.2.2 Insertion saisonnière de constructions mobiles sur la plage	23
3.2.3 Reconstitution du fourré littoral	23
<b>3.3 PROGRAMME D'AMENAGEMENT</b>	<b>23</b>
3.3.1 Route communale, réseau d'eau, assainissement	23
3.3.2 Aire de stationnement	24
3.3.3 Pont et passerelle	24
3.3.4 Constructions mobiles	24
3.3.5 Plantations au débouché de la route communale	24
<b>3.4 CONDITIONS GENERALES DE MISE EN ŒUVRE</b>	<b>24</b>
3.4.1 Etudes complémentaires	24
3.4.2 Implantation des ouvrages et des surfaces plantées	25
3.4.3 Voirie	25
3.4.4 Terrassements	25
3.4.5 Constructions et ouvrages en bois	25
3.4.6 Mobilier	26
3.4.7 Plantations	26
3.4.8 Entretien des plantations	27
<b>3.6 QUANTITATIF</b>	<b>28</b>
<b>3.7 ESTIMATIF SOMMAIRE</b>	<b>28</b>
<b>3.8 DOCUMENTS GRAPHIQUES</b>	
CROQUIS D'ETUDE : dégradation végétation, projet pont en bois	29
ETAT DES LIEUX - ECH 1/1 000	30
PROJET D'AMENAGEMENT - ECH : 1/1 000	31
PLAN DE MASSE DU PARKING	32
PLAN, COUPE, ELEVATION SANITAIRES MOBILES - ECH : 1/50	33
PLAN, COUPE, ELEVATION LOCAL MAITRE NAGEUR MOBILE - ECH : 1/50	34
PONT EN BOIS	35
PASSERELLE EN BOIS	36
TRANSITION BI-COUCHE/TUF, MOBILIER	37



## 1. PRESENTATION DE L'ESQUISSE

### 1.1 HISTORIQUE ET SITUATION

Cette esquisse complète les documents suivants :

- « Etude préalable à l'aménagement et à la gestion du site naturel de l'étang de Palo - Agence pour la Gestion des Espaces Naturels de la Corse » Octobre 1996
- « Propositions pour l'aménagement et la gestion du site de Palo » - Agence pour la Gestion des Espaces Naturels de la Corse » Décembre 1995.

Elle couvre deux sites distincts au milieu de l'étang et en limite :

- la presqu'île
- la plage de Querciolo

Des études précédentes et des visites faites en 1997, se dégagent deux points essentiels :

- l'intérêt de la présence du pêcheur sur la presqu'île et des méthodes traditionnelles de pêche qu'il pratique car elles sont le gage de la conservation de l'équilibre du milieu aquatique
- la dégradation sur la plage de Querciolo des dunes et de la végétation par les passages répétés des véhicules tout terrain.

### 1.2 OBJET DU PRESENT DOCUMENT

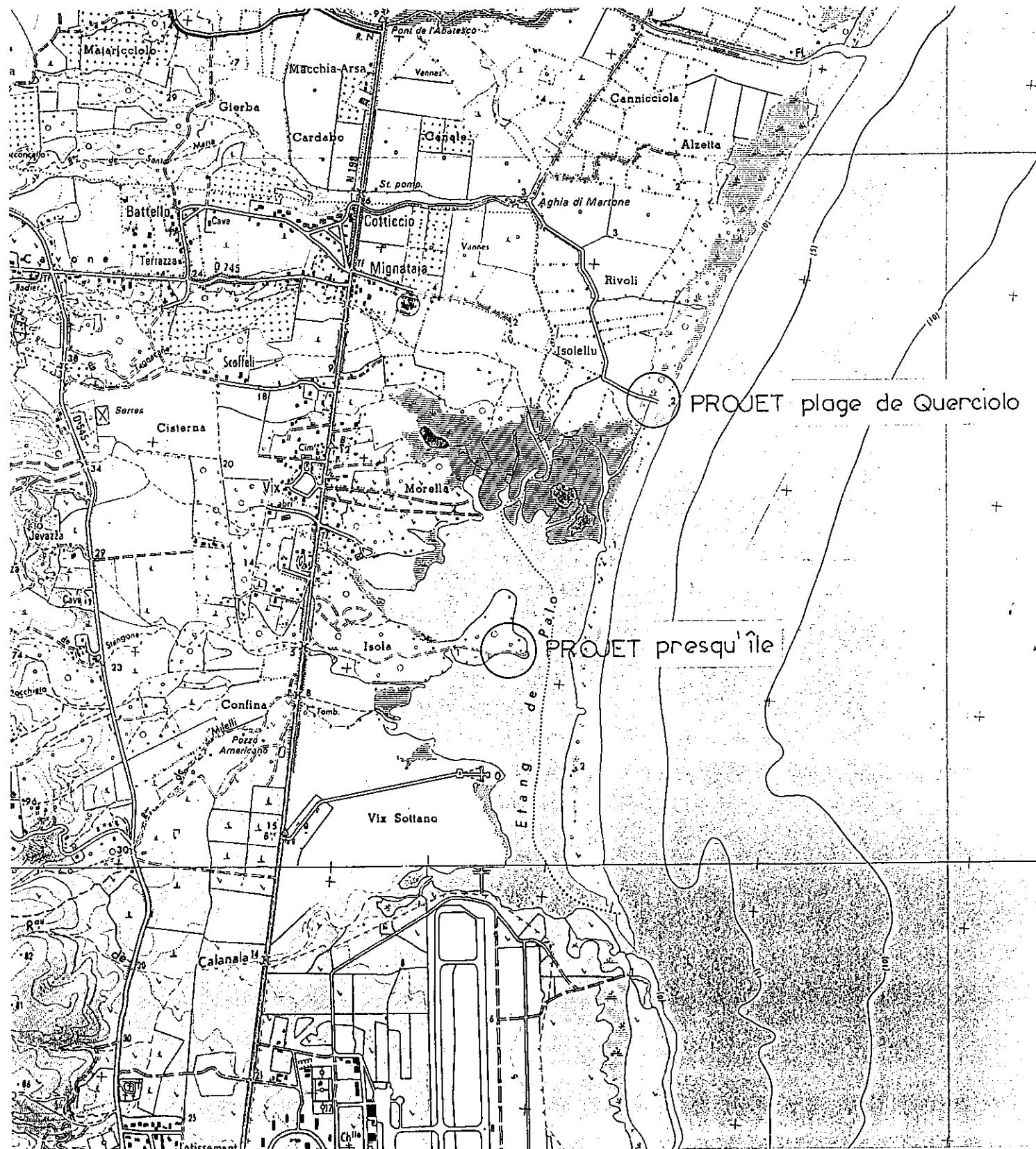
L'esquisse a pour objet de définir en vue d'une meilleure insertion paysagère, divers travaux de revalorisation de l'existant et d'aménagements destinés à mieux gérer, en tout ou partie, les espaces naturels de la presqu'île et de la plage de Querciolo.

Les deux sites étant distincts et présentant des objectifs de revalorisation et d'aménagements propres, seront traités indépendamment.

L'estimation sommaire portant sur l'ensemble des travaux projetés, sera présentée de manière à pouvoir prévoir leur réalisation en plusieurs tranches.



PLAN DE SITUATION





PHOTOS AERIENNES PRISE LE 15 AOUT 1997 A 9 HEURES

---



PRESQU'ILE ET AIRE D'ACTIVITE DU PECHEUR EN PREMIER PLAN



ROUTE COMMUNALE ET DEBOUCHE SUR LA PLAGE DE QUERCILO



## 2. AMENAGEMENT DE LA PRESQU'ILE

### 2.1 ATTITUDE GENERALE/REQUALIFICATION DU SITE

Trois paysages terrestres se succèdent et composent la presqu'ile :

- La chênaie qui n'a pas été touchée par les incendies
- un paysage composite occupé par une frange boisée dégradée par les incendies et des coupes de bois anciennes, les traces d'un chemin ancien qui n'aboutit à rien et une prairie parsemée de chênes isolés
- l'aire d'activité du pêcheur occupée par une accumulation de baraquas rouillées et de véhicules hors d'usage, disposés sans soucis apparent d'une utilisation cohérente ou d'intégration dans le site.

La chênaie constitue l'impact presqu'ile boisée. Ce paysage stable sur le plan écologique mais fragile au regard des incendies imprévisibles, doit être l'objet de préventions multiples contre la propagation des feux.

Le paysage composite, marqué par les interventions humaines ponctuelles plus ou moins anciennes, est perçu comme un paysage de transition aux limites incertaines, qu'on peut « redessiner » en équilibrant les espèces boisées entourant la prairie qui vient mourir sur le rivage.

L'aire d'activité du pêcheur « cacophonique », inadaptée, et semble-t-il illimitée, nécessite une recomposition cadrant avec la LOI LITTORAL Art. L . 146-6 du code de l'Environnement.

### 2.2 PARTI GENERAL D'AMENAGEMENT

Il est de renforcer l'impact presqu'ile boisée et d'y intégrer naturellement les aires d'activités halieutiques comportant atelier, ponton, filets de pêche suspendus ...

#### 2.2.1 PROTECTION DE LA CHENAIE

L'actuel équilibre écologique de la chênaie ne nécessite pas d'intervention humaine, mais plusieurs types de prévention destinés à limiter la propagation des feux sont prévus.

Un pare-feu de 25 mètres de large doit être créé le long de la RN 198. Son tracé, comme l'implantation de bouches d'incendie seront définis avec le S.D.I.S. L'entretien régulier du pare-feu ainsi que l'entretien de la végétation de part et d'autre du chemin d'accès à l'aire d'activité du pêcheur compléteront ces mesures de prévention.

#### 2.2.2 RENFORCEMENT DE L'IMPACT PRESQU'ILE BOISEE

Le projet est de recréer à partir des vestiges du boisement d'origine au Sud Est de la presqu'ile, les anciennes limites de la chênaie qui constituait le cadre de la prairie au bout de laquelle s'est développée l'aire d'activité du pêcheur.



### 2.2.3 INSERTION NATURELLE DE L'AIRE D'ACTIVITE DU PECHEUR

L'objectif est de restructurer cette aire et de reconstruire son environnement après avoir évacuer « l'ensemble ruines/baraques/épaves », de manière à ce qu'elle :

- ne soit plus remarquée quand on circule sur la RN 198
- ne soit qu'entr'aperçue de la partie du cordon littoral qui lui fait face
- soit vécue comme l'outil du pêcheur, gestionnaire de l'étang, dès qu'on y entre.

A l'approche de la maison en bois du pêcheur existante, le chemin d'accès s'éloigne de la rive Sud de l'étang qui peut être à nouveau plantée de tamaris. Les réseaux EDF et TELECOM sont enterrés.

De chaque côté de la maison du pêcheur, deux ateliers se font face et créent un « patio » ouvert et tourné vers le ponton en bois. Le premier atelier, en bois et tout en long, sert à la fois à la réparation du bateau, à la préparation, la réparation et le rangement des filets, et comporte une chambre froide. En face, l'atelier préparation poissons existant, est déplacé au centre de l'aire d'étendage des filets constituée par des piquets de bois alignés.

Les plantations participent à l'insertion de cette aire d'activité. Le double alignement de chêne verts signale son nouvel accès, les chênes lièges et verts isolés ou groupés, les massifs de tamaris ou plantes de maquis, constituent des écrans végétaux cadrant les vues intérieures/extérieures.

## 2.3 PROGRAMME DES TRAVAUX

Les mesures de prévention contre la propagation des feux font l'objet d'un programme de travaux à part.

### 2.3.1 CHEMIN ET RESEAUX

Le chemin d'accès à l'aire d'activité du pêcheur, n'est modifié que dans sa partie finale. La partie finale du chemin existant détournée, aboutit à une aire de stationnement des véhicules à l'arrière de la maison du pêcheur et à une aire de retournement et de stationnement provisoire des camions à proximité de la chambre froide.

La mise sous terre des réseaux EDF et TELECOM alimentant la maison du pêcheur commencent à plus ou moins 50 m en amont de la presqu'île.

### 2.3.2 BATIMENTS ET OUVRAGES DIVERS

Excepté l'entourage des poubelles et le portail d'entrée de la propriété prévus au bord et à 20 m de la RN 198, les bâtiments et ouvrages divers sont implantés ou réimplantés sur l'aire d'activité du pêcheur.

L'atelier réparation bateau/rangement filets/chambre froide, perpendiculaire à la façade Nord de la maison du pêcheur est bâti face à l'aire d'étendage des filets perpendiculaire à la façade Sud de la maison du pêcheur à l'intérieur de laquelle est installé l'atelier préparation des poissons. Le ponton en bois complète la restructuration de l'aire d'activité du pêcheur.



### 2.3.3 PLANTATION

Les travaux de plantations couvrent le Sud Est de la presqu'île.

La frange boisée dégradée , et une partie de la prairie parsemée de chênes isolés, sont reboisées par de jeunes plants de chênes lièges et chênes verts, d'arbousier, de lentisque et de myrte.

Les abords de l'aire d'activité du pêcheur sont plantés de chênes verts déjà formés, de tamaris touffe et également de jeunes plants d'arbousiers, de lentisques et de myrtes disposés pour constituer des massifs.

## 2. 4 CONDITIONS GENERALES DE MISE EN OEUVRE

### 2.4.1 ETUDES COMPLEMENTAIRES

#### *PERMIS DE CONSTRUIRE*

La construction de l'atelier réparation bateau/rangement filets/chambre froide ne pourra être réalisé qu'après l'obtention d'un permis de construire conforme à l'article L 146-6 du Code de l'Environnement.

#### *ETUDE GEOTECHNIQUE*

L'implantation du ponton en bois et la hauteur des pieux d'ancrage ne pourront être définitivement déterminés qu'après les résultats d'une étude géotechnique appropriée.

### 2.4.2 DEMOLITIONS

Les produits de la démolition du petit bâti en parpaing, des fondations et dalles béton de l'atelier préparation poissons qui sera déplacé, du local transformateur abritant un WC, de l'ancien ponton abandonné, et autres constructions maçonneries hors projet seront évacués en décharges publiques.

### 2.4.3 IMPLANTATION DES OUVRAGES ET DES SURFACES PLANTEES

Les implantations préconisées pour être exécutées par un Géomètre expert, concernent l'accès modifié à l'aire d'activité du pêcheur et les aires de stationnement des véhicules dont les abords seront plantés.

Excepté les implantations prévues ci-dessus, les différentes implantations - ouvrages et plantations - seront conformes aux plans côtés ou aux indications faites sur le site par le Maître d'œuvre.

Les réseaux enterrés EDF et TELECOM seront implantés à environ un mètre du bord extérieur du chemin d'accès à l'aire d'activité du pêcheur.

La largeur du chemin d'accès à l'aire du pêcheur modifiée n'excédera pas 3.5 m de large.



#### 2.4.4 EVACUATION DES BARAQUES ET VEHICULES IMMOBILISES

L'évacuation des baraques et véhicules immobilisés qui encombrent en partie la surface qui sera occupée par l'atelier réparation bateau/rangement filets/chambre froide et l'aire d'étendage des filets, précédera la construction de l'atelier.

Pour des raisons économique (engins de levage, porte char, découpage éventuel et décharge chez un ferrailleur), cette opération fera l'objet d'une seule intervention qui durera trois jours.

La période de cette intervention sera programmée en fonction des périodes de pêche et d'utilisation des matériels de pêche actuellement rangés à l'intérieur de deux baraques et deux véhicules.

Les matériaux rangés en permanence dans l'un ou les contenants destinés à être évacués, seront regroupés et abrités sous des bâches jusqu'à la finition de l'atelier dont la durée d'exécution n'excédera pas deux mois.

#### 2.4.5 TERRASSEMENTS

Les fonds de forme du chemin d'accès à l'aire d'activité du pêcheur modifié et des stationnements derrière la maison et devant la chambre froide respecteront les pentes d'évacuation des eaux pluviales.

Les surfaces couvrant les anciens tracés de l'accès à l'aire d'accès au pêcheur et d'un chemin inachevé à l'Est de la chênaie, seront décompactées et nivelées de manière à reformer un mouvement de sol naturel avant d'être plantées.

Les fouilles et tranchées destinées à la mise en place de l'assainissement individuel et l'installation d'un arrosage automatisé seront réalisées conformément aux normes et de manière à éviter un quelconque poinçonnement des conduits.

#### 2.4.6 ATELIER ET OUVRAGES EN BOIS

##### *ATELIER REPARATION BATEAU/RANGEMENTS FILETS/CHAMBRE FROIDE*

Le bois utilisé - pin lariccio traité ou red cedar - et les conditions générales d'exécution de cet ouvrage seront précisés aux projet, demande permis de construire et dossier de consultation de entreprises.

##### *PONTON*

Cet ouvrage particulier sera réalisé avec un bois azobé par une entreprise spécialisée et qualifiée. Comme indiqué à l'article 2.4.1, le ponton ne pourra être définitivement implanté et mis en œuvre qu'à partir des données de l'étude géotechnique.

##### *AIRE D'ETENDAGE DES FILETS*

Elle sera constituée par des alignement de poteaux en pin traités, de 10 à 12 cm de diamètre x 2.50 m au dessus du sol fini, dont la mise en œuvre sera réalisée après l'installation définitive de l'atelier préparation des poissons existant.



***PORTE D'ENTREE, ENTOURAGE POUBELLE***

Le portail sera réalisé en bois de châtaignier comme son support ancré dans des plots en béton enterré. Il sera composé de vantaux totalisant 3 m de large, et d'un portillon de plus ou moins un mètre de large.

L'entourage poubelle sera réalisé avec un treillage en châtaignier constitué d'échalas fendus appelé « ganivelles ».

**2.4.7 PLANTATIONS*****PREPARATION DES SOLS***

Un désherbage périphérique précédera le décompactage des sols, le dessouchage d'arbres morts et le « niveling paysager » éventuel, la confection des fosses de plantation.

***PLANTATIONS***

Une analyse des sols sera réalisée afin de définir une fumure de fond appropriée et/ou des amendements appropriés éventuels destinés à être mélangé(e/s) à la terre extraite des fosses dont le remblaiement ne nécessite a priori aucun apport de terre végétale complémentaire.

Les surfaces et cubages seront proportionnels à la force et au conditionnement des sujets plantés.

***PROTECTION ET TUTEURAGE***

Les aires reboisées par les jeunes plants seront délimitées par des plots en bois traité de 15 cm de diamètre x 50 cm au-dessus du niveau du sol, implantés tous les mètres.

Chaque jeune plant sera protégé par un paillage type plaque forestière contre l'envahissement des mauvaises herbes, et un manchon type « tubex » à la fois anti rongeur/vents/embruns.

Les arbres de haute tige seront haubanés avec des tuteurs en bois de châtaignier.

***ARROSAGE***

L'arrosage des plantations, prévu par un système goutte à goutte, sera programmé. Les conduites principales seront enterrées.

**2.4.8 ENTRETIEN DES PLANTATION**

Il comprendra le désherbage en périphérie des plantations, le contrôle et le remplacement éventuel des accessoires de protection et du haubanage, la programmation de l'arrosage suivant les besoins saisonniers, le fauchage des parties enherbées.



## AMENAGEMENT DE LA PRESQU'ILE

### 2.5 QUANTITATIF

<i>Aire d'activité du pêcheur</i>	3 000	m <sup>2</sup>
. Atelier réparation bateau/ rangement filets/ chambre froide	90	m <sup>2</sup>
. Aire d'étendage/atelier préparation des poissons déplacé	60	m <sup>2</sup>
. Ponton bois 1,50 x 12 ml	18	m <sup>2</sup>
. Chemin d'accès modifié et stationnement	800	m <sup>2</sup>
. Plantation compris rive Sud	200	U
<i>Frange dégradée chênaie et partie prairie</i>	12 000	m <sup>2</sup>
. Plantation jeunes plants et baliveau	1 040	U
. bornage plantation côté chemin	260	ml
<i>Mise sous terre des réseaux EDF et TELECOM</i>	500	ml
<b>TOTAL SURFACE AMENAGEE</b>	<b>15 000</b>	<b>m<sup>2</sup></b>

### 2.6 ESTIMATIF SOMMAIRE

#### *Etudes complémentaires*

- . Projet/Permis de construire
- . Etude géotechniques

#### *Travaux*

- . Démolitions
- . Evacuation des baraqués et véhicules immobilisés
- . Terrassements
- . Enfouissement des réseaux EDF et TELECOM
- . Construction de l'atelier réparation bateau/rangement filets/ch. froide
- . Aire étendage/Atelier préparation poisson
- . Construction du ponton (1)
- . Portail d'entrée et entourage poubelle
- . Plantation aire d'activité du pêcheur
- . Arrosage plantation aire d'activité du pêcheur
- . Plantation jeunes plants et baliveau hors aire d'activité du pêcheur
- . Arrosage jeunes plants et baliveau hors aire d'activité du pêcheur
- . Bornage plantation côté chemin
- . Entretien une année ensemble des plantations (2)

#### *Maîtrise d'œuvre*

- . Architecte : DCE, suivi de chantier
- . Paysagiste : Projet, DCE, suivi de chantier



PARTI GENERAL D'AMENAGEMENT



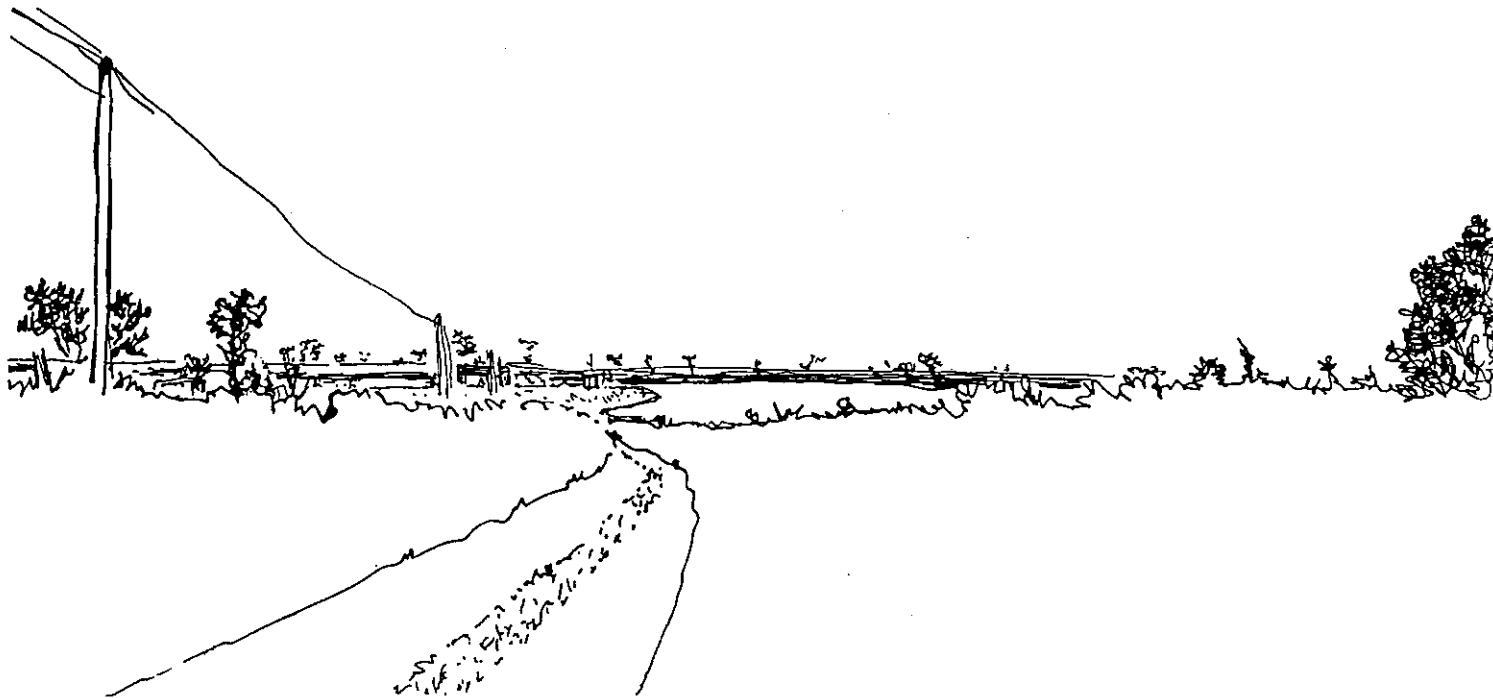
ETAT DES LIEUX



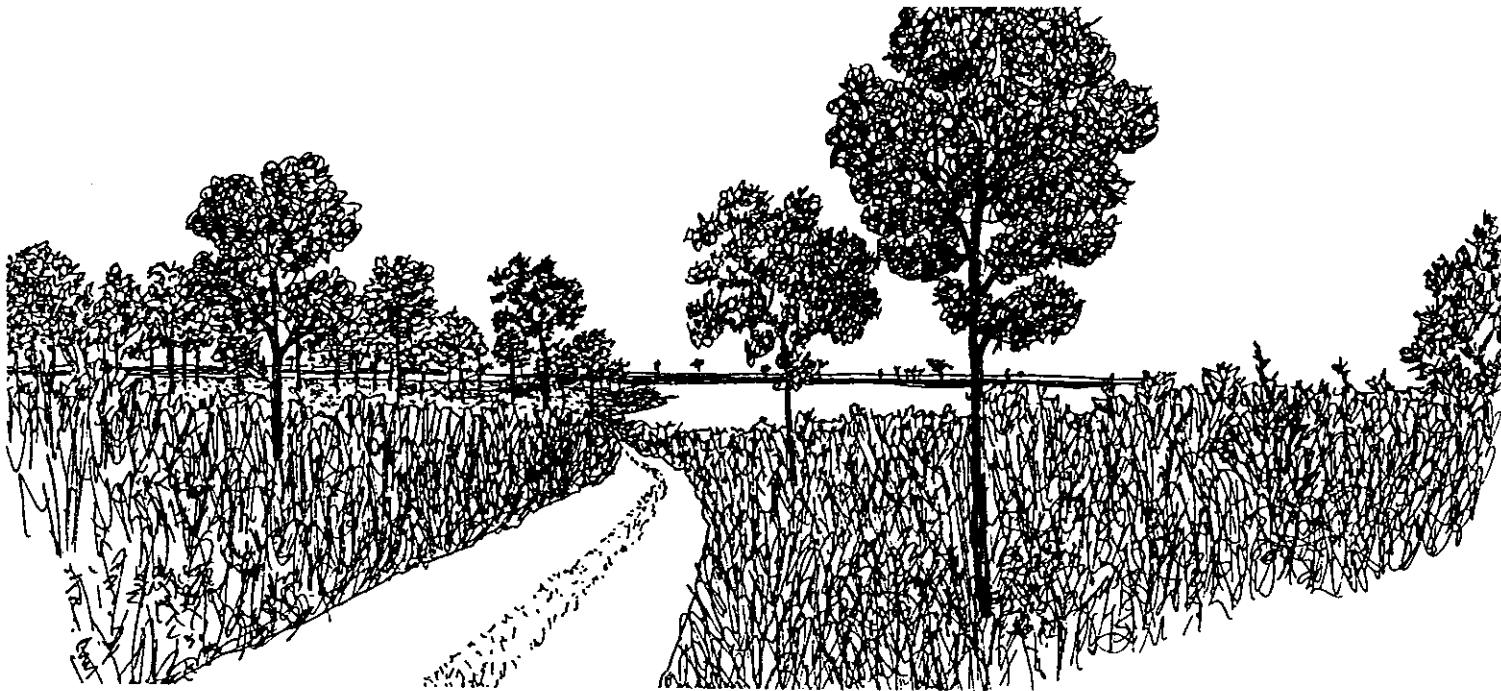
RENFORCEMENT DE L'IMPACT PRESQU'ILE BOISEE



VISION LOINTAINE DE L'AIRE D'ACTIVITE DU PECHEUR



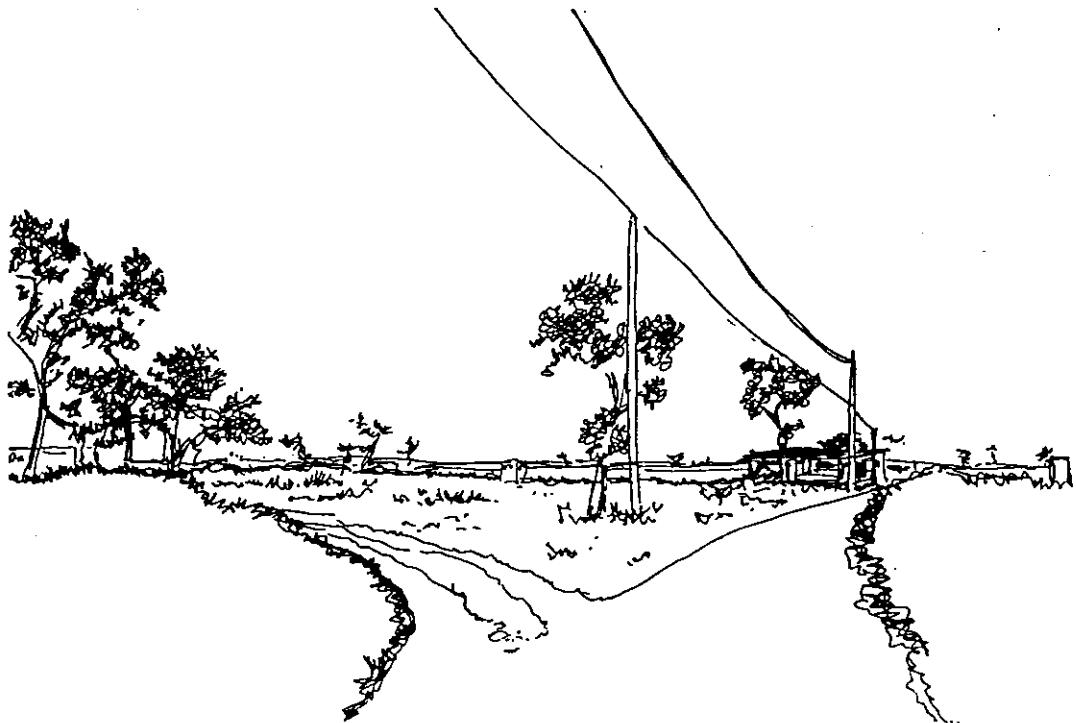
ETAT DES LIEUX : la végétation au premier plan, l'impact de l'étang, la linéarité du cordon littoral et de la mer en fond de plan, minimisent l'occupation confuse de cette aire



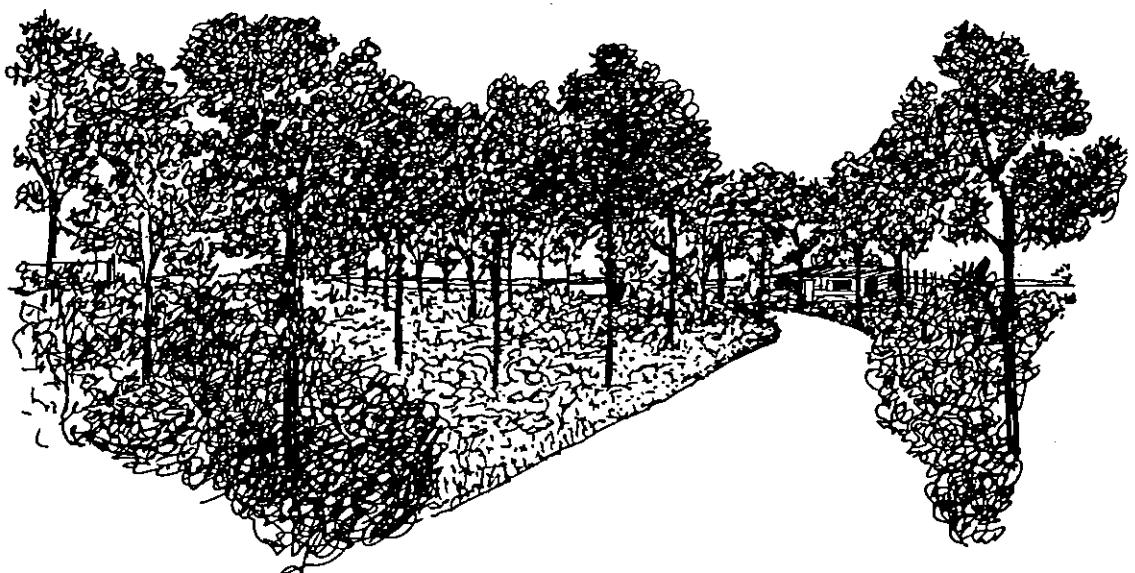
PARTI D'AMENAGEMENT : la végétation arborée cadre l'aire d'activité du pêcheur, les rives s'habillent de Tamaris comme elles devaient l'être à l'origine



LA CHENAIE DEGRADEE EST REPLANTEEE



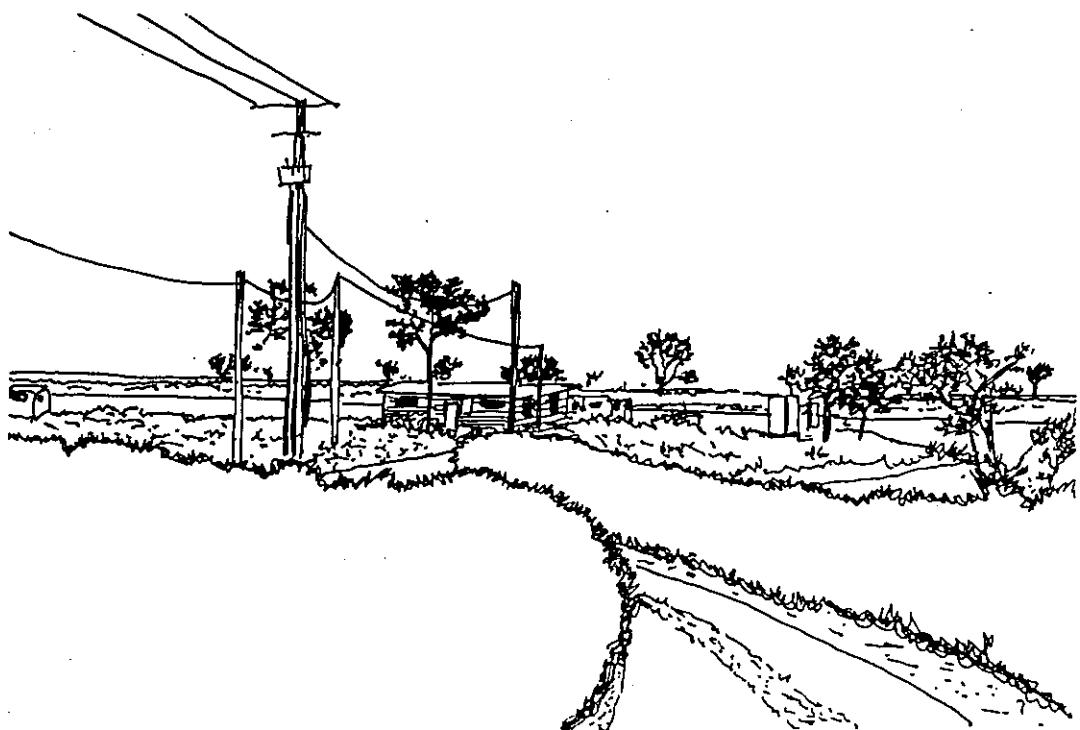
ETAT DES LIEUX : la frange boisée en partie détruite par l'incendie de 1993 renforce l'impression d'abandon de la prairie qui lui succède et sur laquelle ne subsistent que quelques chênes isolés



PARTI D'AMENAGEMENT : les traces d'un départ de chemin qui ne mène nulle part sont effacées. Les limites de la chênaie se redessinent



APPROCHE DE L'AIRE D'ACTIVITE DU PECHEUR



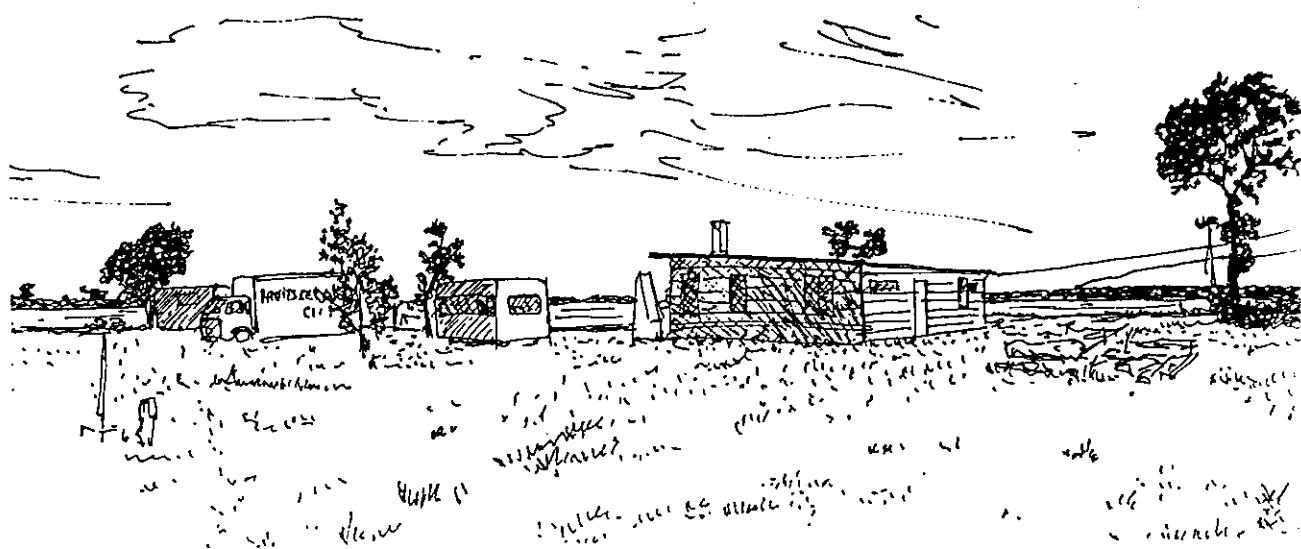
ETAT DES LIEUX : à son approche, le capharnaüm des lignes aériennes et des installations du pêcheur à découvert, paraît disproportionné sur cette extrémité de la presqu'île sans relief, malgré l'impact étang/horizon cordon littoral/mer en fond



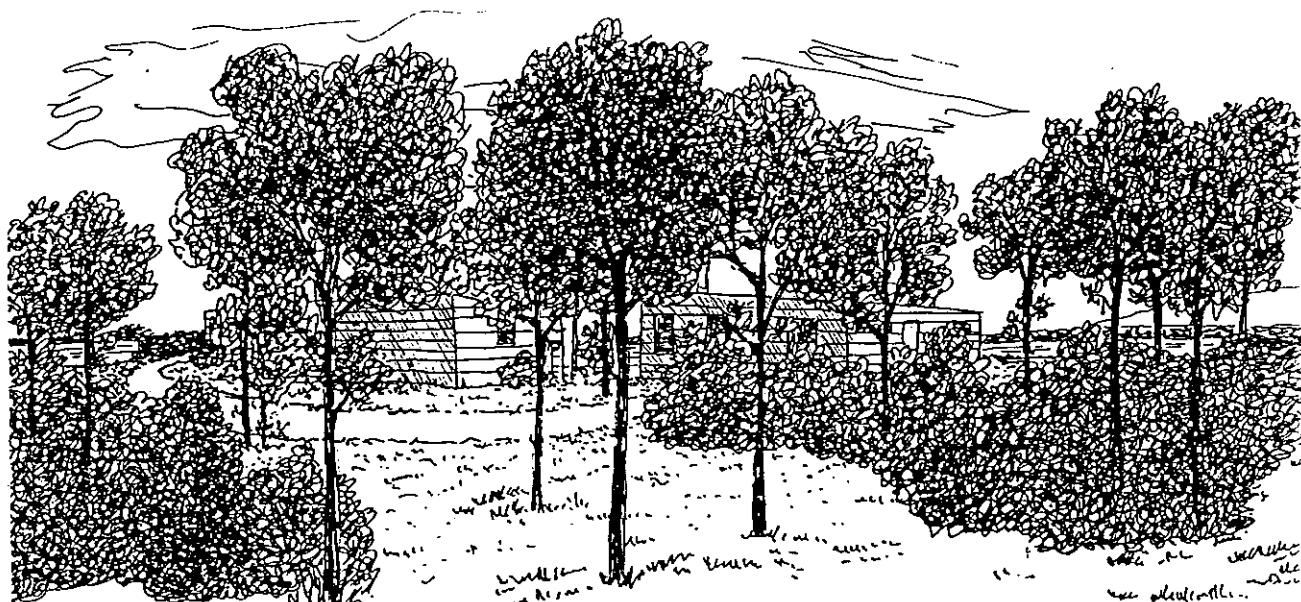
PARTI D'AMENAGEMENT : l'accès, les bâtis et ouvrages, l'accompagnement végétal se succèdent, s'associent, orientent et cadrent les vues



INSERTION DE L'AIRE D'ACTIVITE DU PECHEUR DANS SON CADRE PRESQU'ILE BOISEE



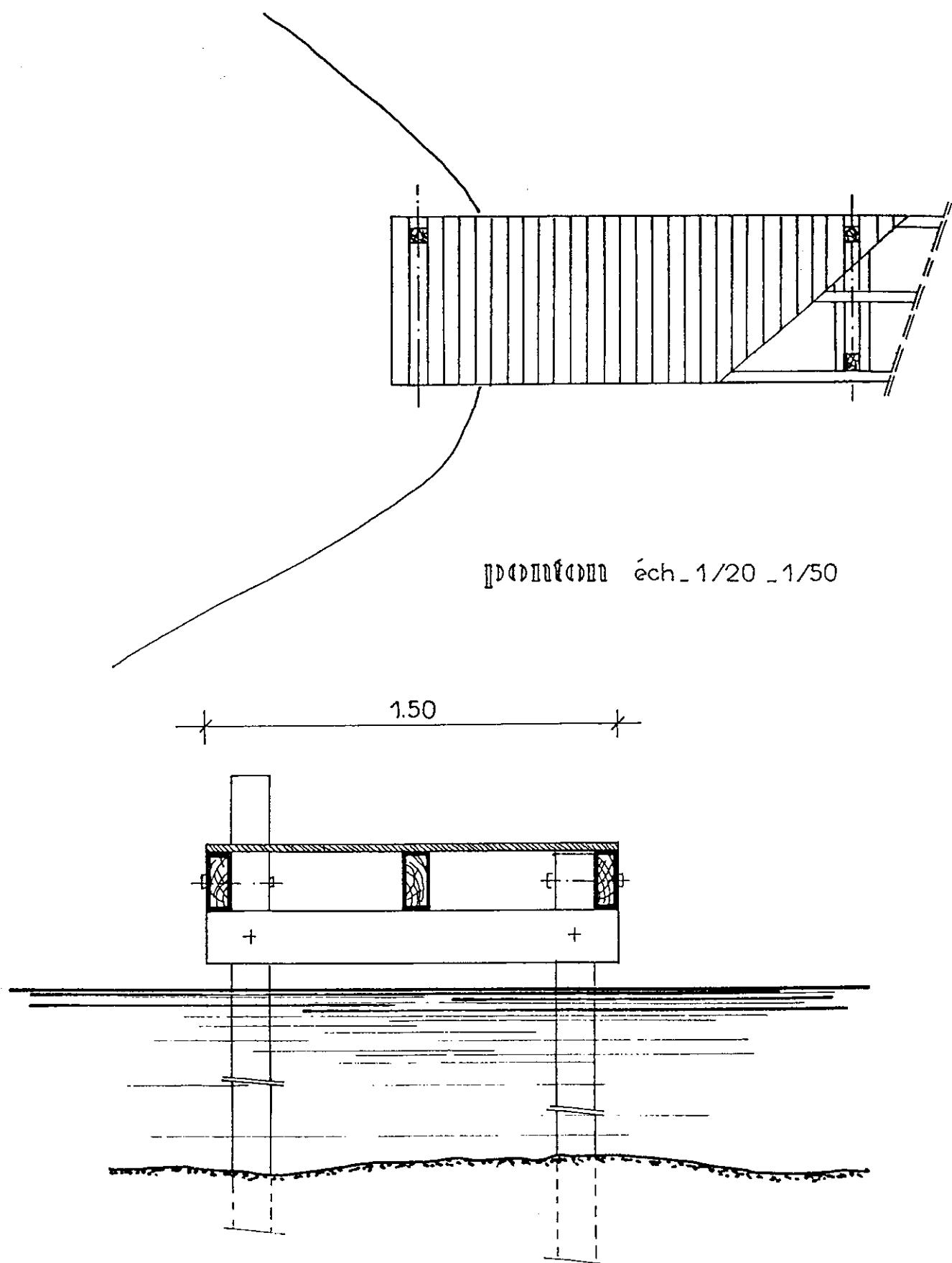
ETAT DES LIEUX : baraques et camions immobilisés, à découvert au bord du rivage, sont étrangers aux activités halieutiques et à l'impact presqu'ile boisée en fond



PARTI D'AMENAGEMENT : un atelier permet de ranger le contenant des baraques et des camions, de réparer et préparer bateau, filets, matériaux destinés à la pêche. Les derniers chênes et massifs qui dépassent la limite de la chênaie cadrent cette aire



CROQUIS D'ETUDE PRESQU'ILE





### 3. AMENENAGEMENT DE LA PLAGE DE QUERCILO

#### 3.1 ATTITUDE GENERALE/ REQUALIFICATION DU SITE

Deux paysages sont traversés par la route communale reliant la RN 198 à la plage de Querciolo :

- un paysage agricole composé de champs et pré-salés enclos en grande partie par une végétation moitié arborescente/moitié broussailleuse rappelant un paysage de bocage
- la sansouire arrêtant le « bocage » et la plage, dont la végétation basse est à la fois trouée et sillonnée par l'eau.

Au bout de cette route, la plage s'étire du Nord au Sud, interminable, et occupe la moitié du cordon littoral fermant l'étang.

L'absence de transition entre le « bocage » et la sansouire sauvage qui se côtoient, confère au site un caractère d'autant plus fort qu'il traduit la limite de l'emprise de l'homme aux terres incultes. L'intruse est la route goudronnée d'un bout à l'autre, même lorsqu'elle traverse la sansouire.

La plage, dégradée par la circulation des véhicules tout terrain en toute saison, le stationnement des véhicules en été au débouché de la route et le violent incendie qui a traversé en 1993 une partie de la presqu'île et franchit l'étang, nécessite un aménagement modifiant l'unique accès terrestre actuel, et des travaux de restauration de la végétation détruite.

#### 3.2 PARTI GENERAL D'AMENAGEMENT

Il est de construire par touche les espaces de transitions sansouire/plage, d'intégrer les équipements qui renforceront la vocation balnéaire de la plage, et de reconstituer progressivement le fourré littoral.

##### 3.2.1 ACCES A LA PLAGE

La circulation des véhicules est stoppée 100 mètres en amont, où le dernier pré-salé du Conservatoire en limite de la sansouire est aménagé en aire de stationnement pouvant accueillir en période estivale au minimum cent véhicules et reprendre en hiver l'aspect d'une prairie.

Deux cheminement piétonniers, traversant inévitablement « l'obstacle sansouire », répartissent le flux des plagiistes.

Le premier et le plus court, emprunte la route d'origine réaménagée en chemin de terre et un pont de bois qui remplacera le pont maçonner actuel dont l'exécution est sans rapport avec les règles de l'art (multiplicité et étroitesse de bises favorisant la constitution d'un barrage par l'amoncellement d'objets ne pouvant pas les traverser).

Le second est une passerelle en bois permettant de visiter un bout de sansouire avant d'atteindre la partie arborée dessinant la limite de la plage.



### 3.2.2 INSERTION SAISONNIERE DE CONSTRUCTIONS MOBILES SUR LA PLAGE

Répondant à l'objectif des municipalités de Serra-di-Fiumorbu et de Ventiseri d'installer sur la plage pendant la saison estivale deux constructions légères, la première destinée au maître nageur sauveteur, la seconde aux sanitaires publiques, les critères de leur insertion sont les suivants :

- une forme simple et un matériaux : le bois
- une mobilité impliquant que leur calage ne nécessite aucune fondation
- une implantation cadastrée par la végétation tout en restant visibles.

Hors saison estivale, ces deux constructions mobiles seront rangées sur un site qui reste à déterminer.

### 3.2.3 RECONSTITUTION DU FOURRE LITTORAL

La première étape de cette reconstitution progressive, concerne les endroits particulièrement marqués par la circulation et le stationnement des véhicules au débouché de la route communale.

Les parties revégétalisées sont disposées de manière à reformer le boisement qui dessine l'arrière plage, en ménageant plusieurs cheminements permettant à nouveau aux plagistes de se répartir.

## 3.3 PROGRAMME D'AMENAGEMENT

La revégétalisation de la plage, excepté celle prévue au débouché de la route communale, et la signalétique du Conservatoire, feront l'objet d'un programme de travaux à part.

Le présent programme est décomposé de manière à constituer des phases de réalisation indépendantes les unes des autres.

### 3.3.1 ROUTE COMMUNALE, RESEAU D'EAU, ASSAINISSEMENT

La réfection de la route communale, depuis la RN 198, s'arrête à la hauteur de l'aire de stationnement. Entre l'aire de stationnement et le pont en bois, le revêtement bi-couche est remplacé par du tuf.

Un réseau d'eau, destiné à alimenter les sanitaires publics de la plage et l'arrosage des jeunes plants pendant les deux premières années suivant leur plantation, est créé le long de la route communale.

Le système d'assainissement enterré des sanitaires publics est installé à 35 mètres minimum du cours d'eau en limite de la sansouire et du fourré littoral.



### 3.3.2 AIRE DE STATIONNEMENT

3 000 m<sup>2</sup> sont nivelés et stabilisés le long de la route communale, côté Sud, pour accueillir les véhicules qui n'ont plus la possibilité d'accéder à la plage.

Le pourtour de cette aire est planté d'arbres et d'arbustes choisis parmi les espèces entourant les pré-salés et les champs alentours, chêne pubescent et chêne vert, frêne à fleurs, tamaris...déjà formés, ou de la taille d'un baliveau, d'une touffe de plus de trois branches ou d'un jeune plant.

### 3.3.3 PONT ET PASSERELLE

Le pont en bois est construit à l'emplacement de celui existant, dans les règles de l'art.

La passerelle en bois relie l'extrémité Sud Est de l'aire de stationnement à la plage, en passant à 50 cm au-dessus de la sansouire, ses trous et filets d'eau qui l'animent.

### 3.3.4 CONSTRUCTIONS MOBILES

Elles sont réalisées à l'extérieur du site par un(e) artisan/entreprise de menuiserie supplié(e) par un artisan plombier pour l'installation des sanitaires.

### 3.3.5 PLANTATIONS AU DEBOUCHE DE LA ROUTE COMMUNALE

Les tamaris touffe dominent les jeunes plants choisis parmi les ciste, filaire, lentisque, chêne liège et chêne vert relevés sur le site.

Les plantations se répartissent à l'intérieur de sept enclos destinés à les protéger des piétinements et des vents.

## 3.4 CONDITIONS GENERALES DE MISE EN ŒUVRE

### 3.4.1 ETUDES COMPLEMENTAIRES

#### *PROJET DES CONSTRUCTIONS MOBILES*

Chaque construction mobile, comparable par sa structure sans doute identique mais différente par un aménagement intérieur spécifique, sera l'objet d'un projet détaillé préalable à sa fabrication.

#### *ETUDES GEOTECHNIQUES*

Ces études se répartissent sur trois sites :

- l'aire de stationnement, proche de la sansouire, dont les sols sont sans doute en partie marécageux et diversement compressibles, afin de pouvoir évaluer la technique d'amélioration des sols la plus appropriée et financièrement la plus réaliste
- le pont de bois afin de pouvoir déterminer la hauteur des pieux d'ancrage
- la passerelle de bois afin de pouvoir déterminer la hauteur des pieux d'ancrage.



### 3.4.2 IMPLANTATION DES OUVRAGES ET DES SURFACES PLANTEES

Les implantations préconisées pour être exécutées par un géomètre expert sont l'aire de stationnement, la passerelle en bois, et les réseaux eau propre et eaux usées sur la plage à partir du pont en bois qui pourraient être reportés après réalisation sur un plan de recollement.

Excepté les implantations désignées ci-dessus, les différents ouvrages et plantations seront conformes aux plans côtés ou aux indications faites sur le site par le Maître d'œuvre.

Le réseau d'eau propre sera implanté à l'extérieur de la chaussée.

### 3.4.3 VOIRIE

La réfection de la route communale consistera au reprofilage des parties détériorées avec apport de terre, réglage et compactage, suivi d'un revêtement type bi-couche.

Au niveau de la sortie côté plage de l'aire de stationnement, le revêtement bi-couche sera scarifié et évacué, le corps de chaussée sera réglé avant l'apport de tuf qui sera stabilisé au ciment.

La liaison entre ces deux types de revêtement, située de part et d'autre de la chaîne barrant l'accès des véhicules à la plage, sera réalisée par des incorporations de pierres plates cimentées.

De chaque côté du pont en bois, le corps de chaussée sera reconstitué par dessus le sol légèrement remblayé. Le tuf stabilisé, côté plage, sera arrêté à environ trois mètres après le pont par des traverses CFC.

### 3.4.4 TERRASSEMENTS

Les conditions de mise en œuvre des terrassements concernant l'aire de stationnement dépendront du système d'amélioration des sols qui ne pourra être définis qu'après le résultat des analyses géotechniques, comme indiqué à l'article 3.4.1.

Dans tous les cas, l'objectif est que l'aire stabilisée reprenne en hiver des allures de prairie. De même, le « roncier » et les joncs au bord de la route seront épargnés par les terrassements, excepté à l'emplacement des deux accès à cette aire.

### 3.4.5 CONSTRUCTIONS ET OUVRAGES EN BOIS

#### ***CONSTRUCTIONS MOBILES***

L'ensemble des matériaux et le bois en particulier ainsi que les conditions d'exécution seront précisés au projet détaillé comme indiqué à l'article 3.4.1.



**PONT**

Cet ouvrage particulier sera réalisé avec un bois azobé par une entreprise spécialisée et qualifiée. Comme indiqué à l'article 3.4.1, il ne pourra être définitivement mis en œuvre qu'à partir des données de l'étude géotechnique.

Dans tous les cas, il sera dimensionné pour une charge admissible de 450Kg/m<sup>2</sup> et le passage occasionnel d'un véhicule de 3.500 T (secours, ramassage des ordures) ou tractopelle de 7.600T (entretien du grau).

**PASSERELLE**

Comme le pont, cet ouvrage particulier sera réalisé avec un bois azobé par une entreprise spécialisée et qualifiée, et ne pourra être mise en œuvre qu'à partir des données de l'étude géotechnique.

**3.4.6 MOBILIER**

**BORNES BOIS ET CHAINE**

L'ensemble destiné à arrêter l'accès des véhicules à la plage, sera composé par deux bornes en bois traité 35 x 35 x 60 cm de haut chanfreinée au sommet, et une chaîne à facettes irrégulières.

**POUBELLE**

L'habillage des quatre poubelles sera en bois traité, le châssis en acier galvanisé, le couvercle en tôle d'acier zingué et peint. Elles seront équipées d'un porte sac d'une contenance de 120 litres.

**3.4.7 PLANTATIONS**

**PREPARATION DES SOLS**

Un désherbage périphérique précédera le décompactage des sols, le « niveling paysager », la confection des fosses de plantation.

**PLANTATIONS**

Une analyse des sols sera réalisée afin de définir une fumure de fond appropriée et/ou des amendements appropriés éventuels.

Les surfaces et cubages seront proportionnels à la force et au conditionnement des sujets plantés.

**PROTECTION ET TUTEURAGE**

Les plantations entourant l'aire de stationnement seront protégés des animaux vagabonds par une clôture grillagée, à maille carrée renforcée de fils de fer barbelé, fixée sur des poteaux en châtaignier de 1.50 m haut hors sol.



Les plantations sur la plage seront protégés des piétinements et des vents par un treillage de type « ganivelles » en châtaignier avec une perméabilité de 50 % fixé sur des poteaux contrefichés, également en châtaignier de 1.20 haut hors sol.

Les tuteurs suivant la taille des végétaux seront en bambous ou en châtaigniers.

#### **ARROSAGE**

L'arrosage des plantations, prévu par un système goutte à goutte, sera programmé. Les conduites principales seront enterrées.

#### **2.4.8 ENTRETIEN DES PLANTATION**

Il comprendra le désherbage en périphérie des plantations, le contrôle et le remplacement éventuel des accessoires de protection et du tuteurage, la programmation de l'arrosage suivant les besoins saisonniers, le fauchage des parties enherbées sur l'aire de stationnement.

Dans le cas où le réseau d'eau propre ne serait pas réalisé, l'arrosage des plantations se ferait à la cuve pendant les deux premières années suivant la plantation.



### 3.5 QUANTITATIF

*Voirie, aire de stationnement, accès plage*

. Réfection di-couche route communale (1)	4 400	m2
. Revêtement tuf route communale avant pont	250	m2
. Sol stabilisé aire de stationnement	3 000	m2
. Plantations réparties sur le pourtour de l'aire de stationnement (140 U)	1 000	m2
. Clôture grillagée protection animaux vagabonds 1,50 m H	380	ml
. Pont 3 x 3,20 ml = 12,60 m2 arrondi à	13	m2
. Passerelle 1,80 x 120 ml	216	m2

*Plage*

. Constructions mobiles (8,40 m2 et 6,90 m2)	2	U
. plantations touffes et jeunes plants (800 U)	1 250	m2
. "Ganivelles"	400	ml

TOTAL SURFACE AMENAGEE 10 000 m2

### 3.6 ESTIMATIF SOMMAIRE

*Etudes complémentaires*

- . Projet détaillé constructions mobiles
- . Etude géotechniques :
  - aire de stationnement
  - pont et passerelle

*Travaux*

- . Réfection bi-couche route communale
- . Revêtement tuf route communale avant pont
- . Sol stabilisé aire de stationnement compris drainage (2)
- . Plantations réparties sur le pourtour de l'aire de stationnement
- . Clôture grillagée à maille carrée et poteaux châtaigniers
- . Installation chantier pont et passerelle (3)
- . Construction du ponton
- . Construction de la passerelle
- . Constructions mobiles compris assainissement sanitaires (4)
- . Mobilier (chaîne et poubelle)
- . Plantations plage
- . "Ganivelles"
- . Arrosage ensemble des plantations (4)
- . Entretien une année ensemble des plantations (5)

*Maîtrise d'œuvre*

- . Paysagiste : Projet, DCE, suivi de chantier

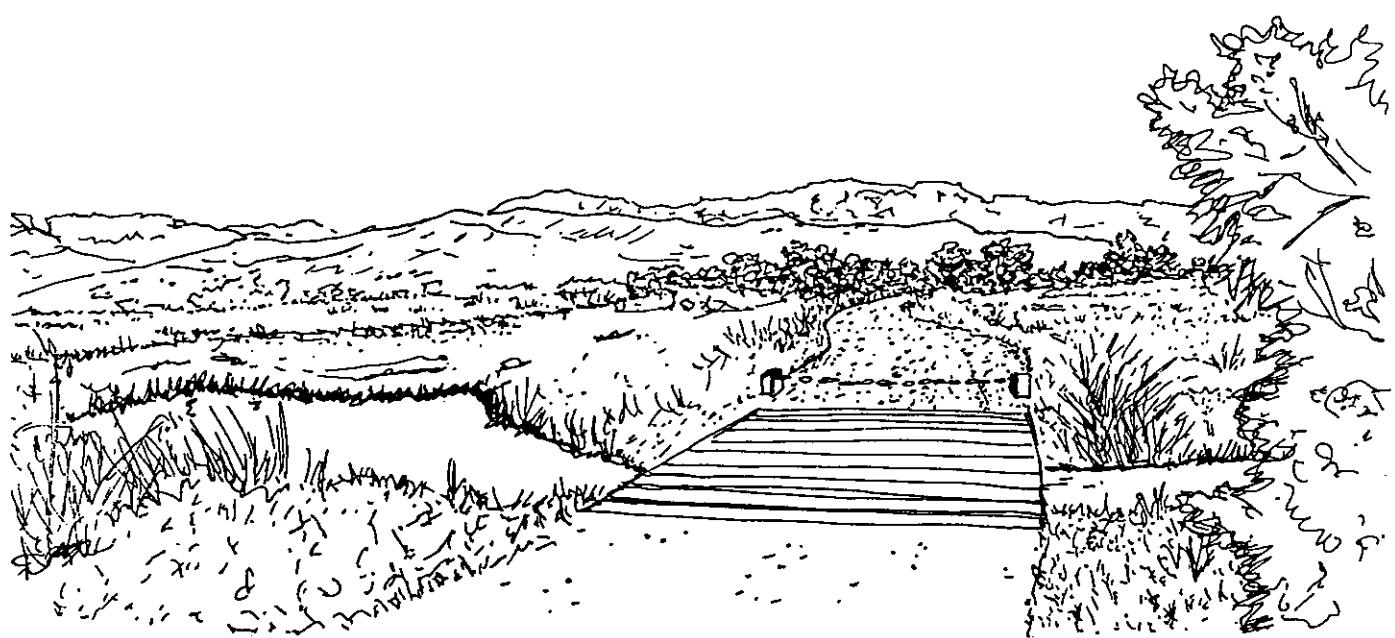


CROQUIS D'ETUDE PLAGE DE QUERCILO

---



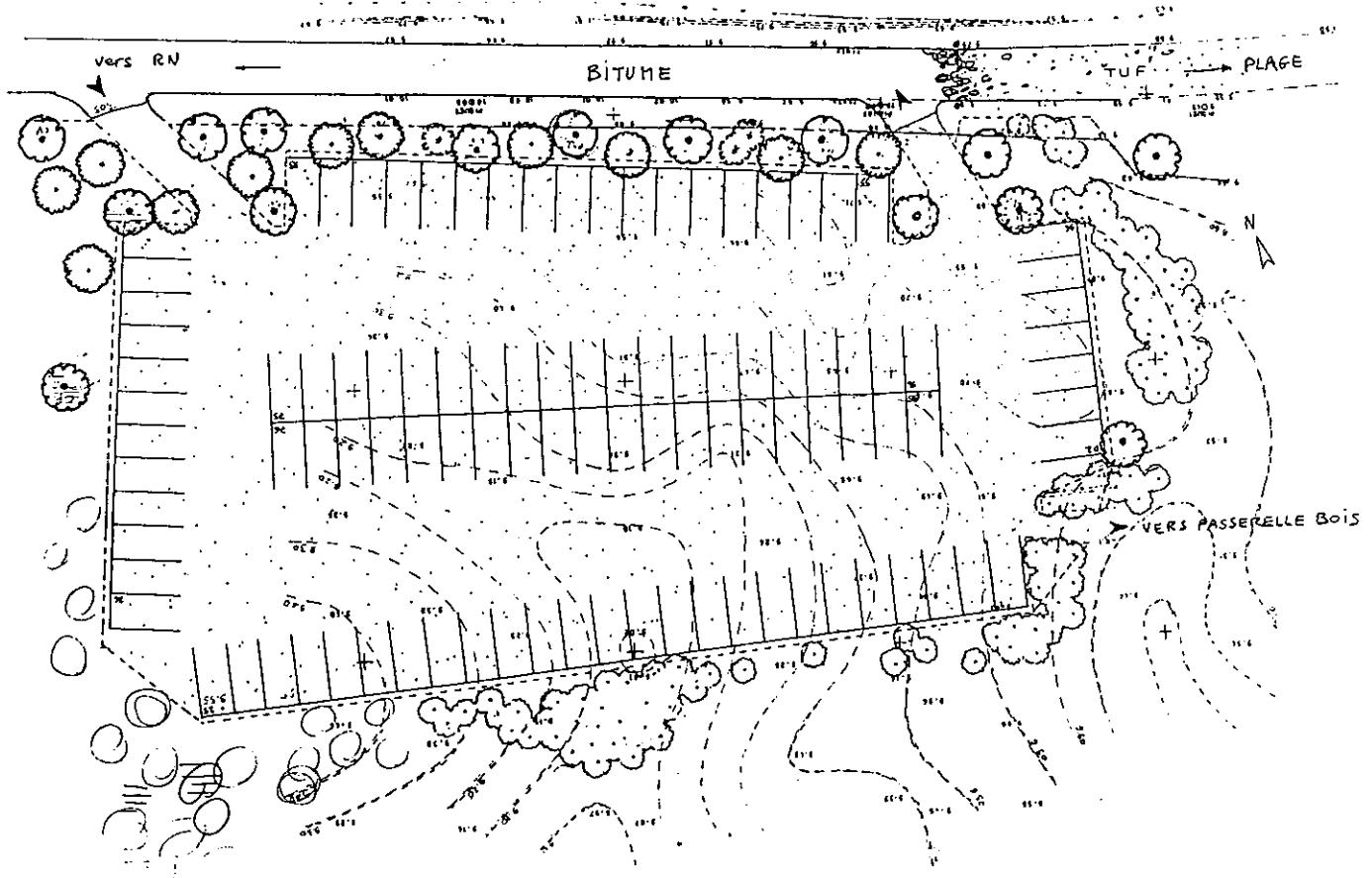
**ETAT DES LIEUX :** la plage, nettement dégradée par le stationnement des véhicules et la circulation des véhicules tout terrain, nécessite d'être protégée



**PARTI D'AMENAGEMENT :** une aire de stationnement des véhicules précède les accès à la plage, par la route communale qui s'achève en tuf et par un pont de bois, ou une passerelle en bois qui chemine au-dessus de la sansouire



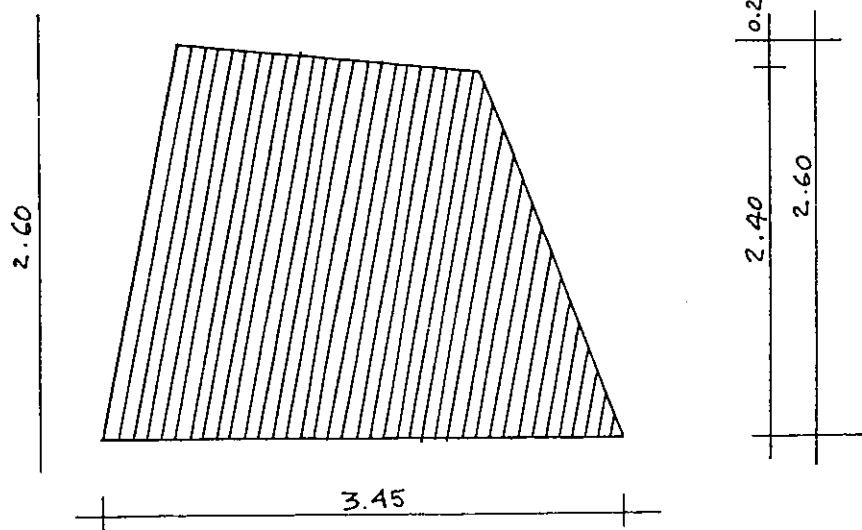
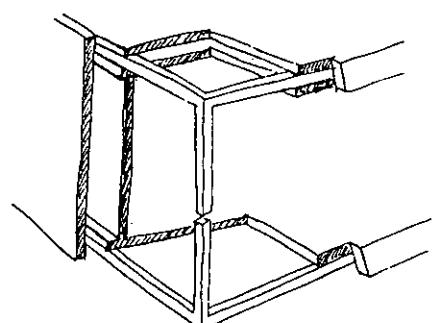
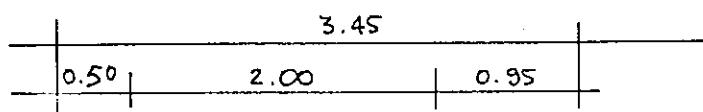
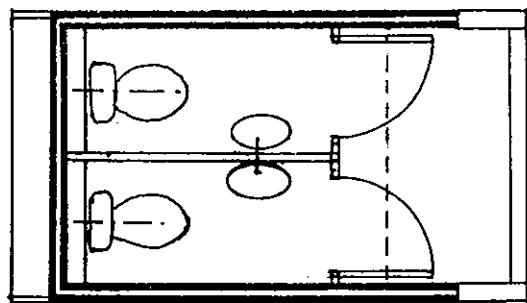
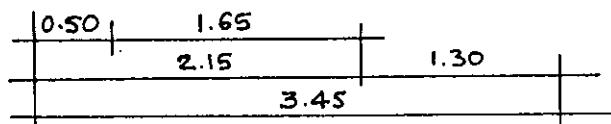
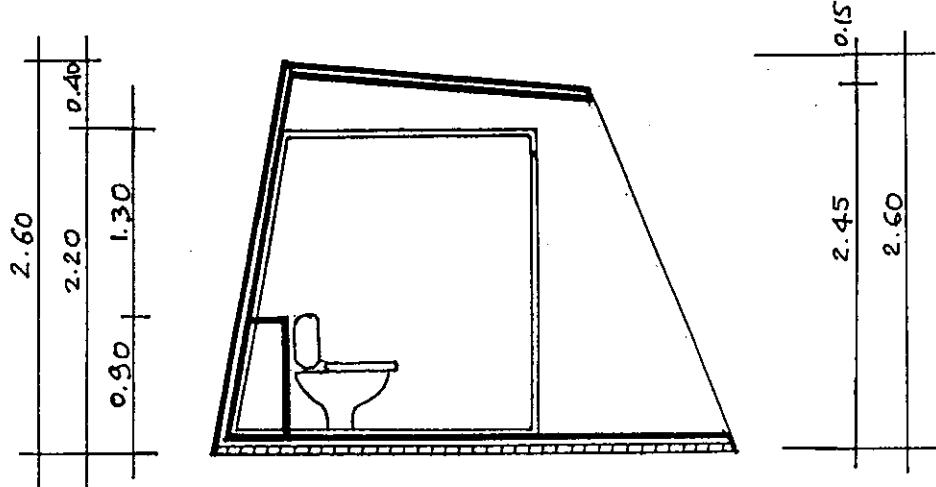
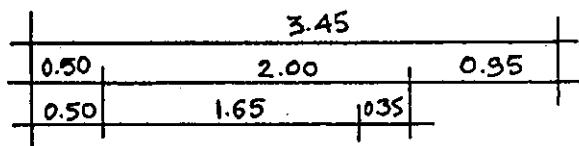
CROQUIS DE L'AIRE DE STATIONNEMENT



Le tracé des emplacement n'est donné qu'à titre indicatif, puisqu'en hiver le sol redeviendra prairie

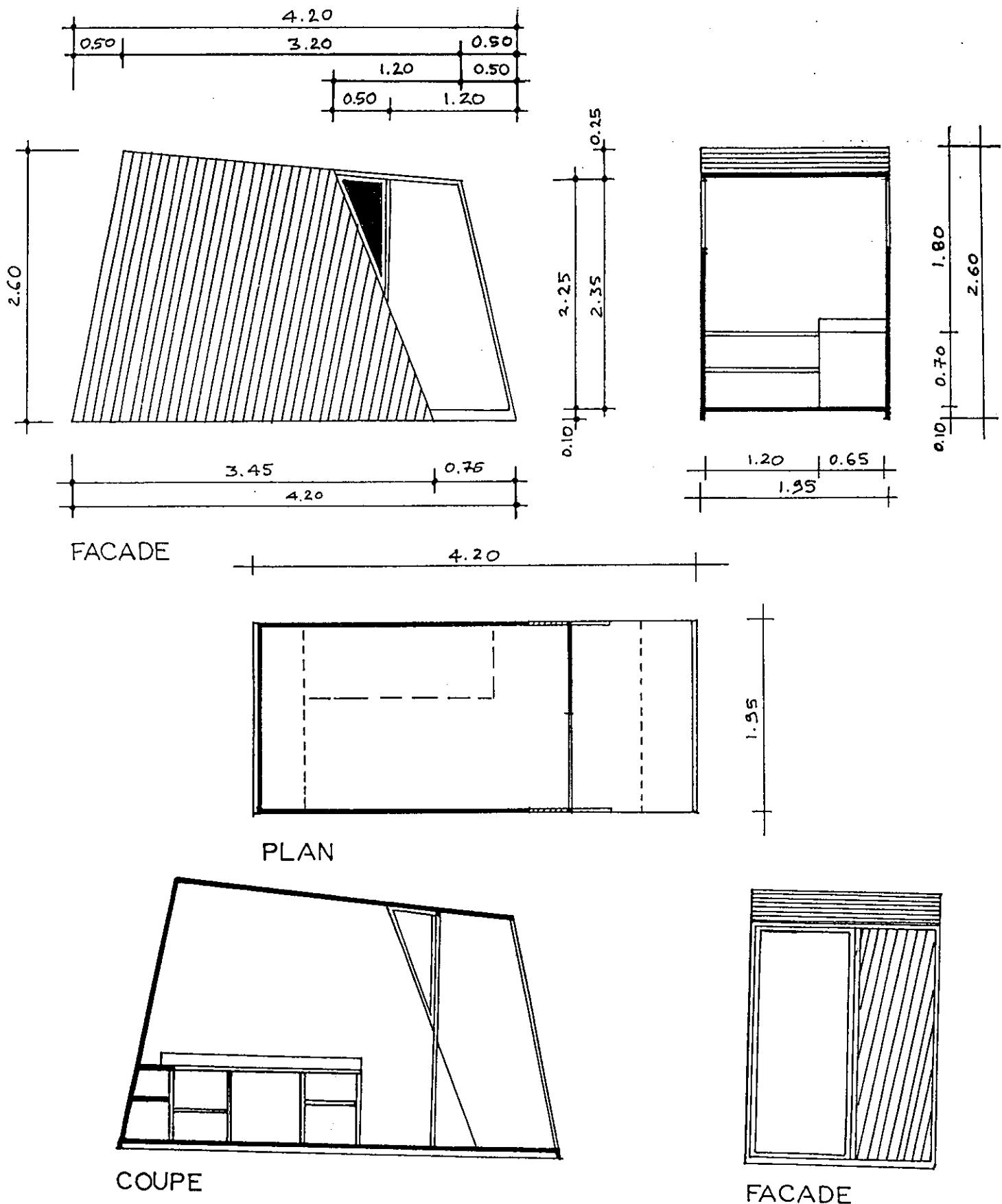


PLAGE DE QUERCIOL : SANITAIRES MOBILES



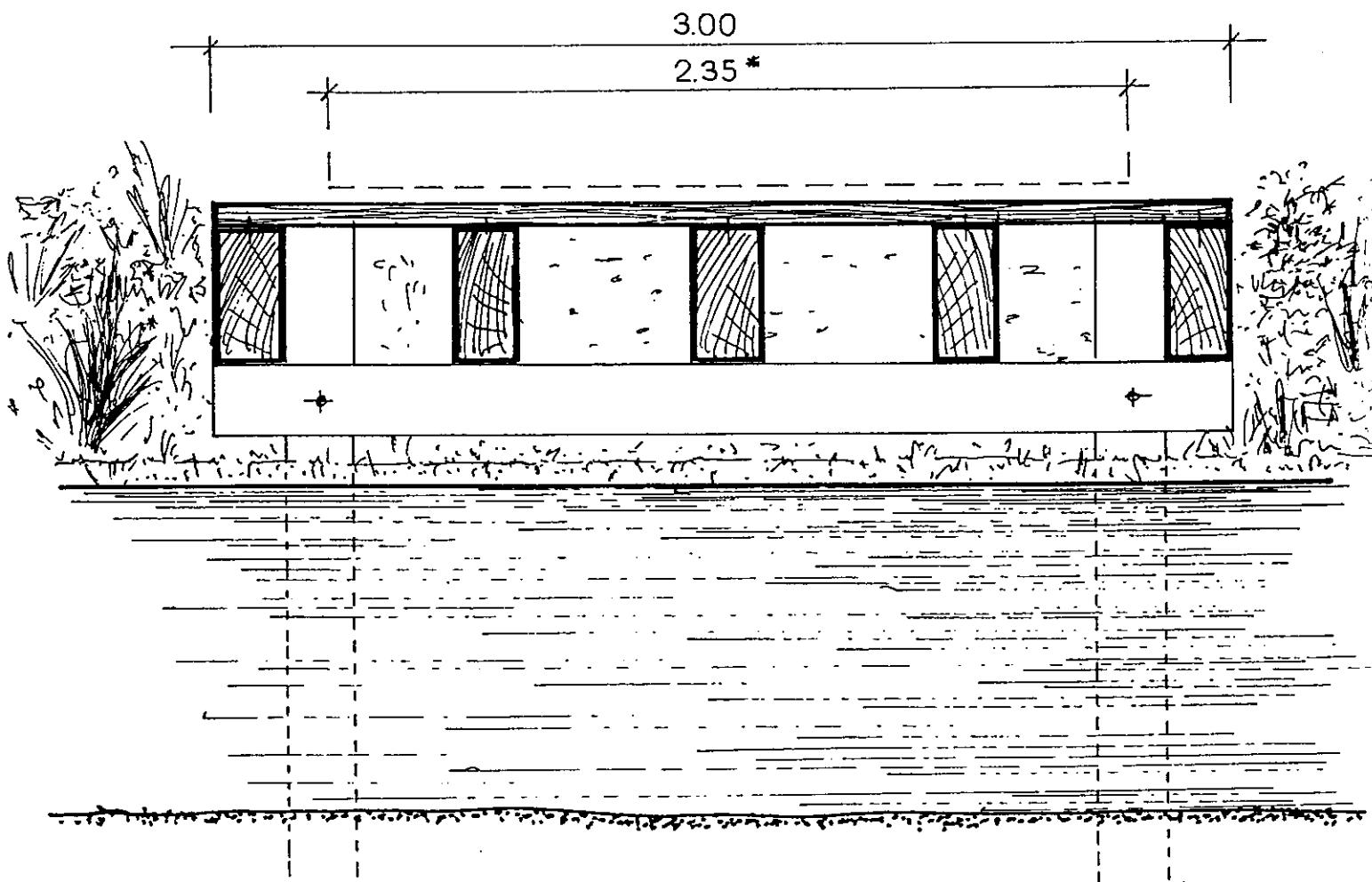
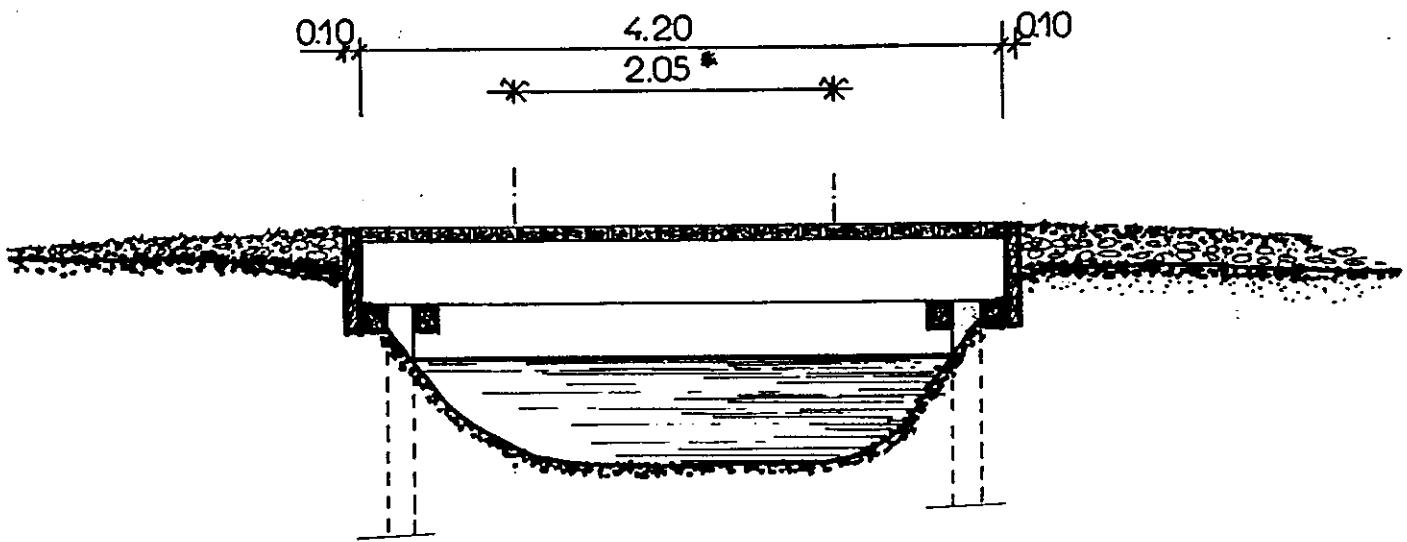


PLAGE DE QUERCILO : LOCAL MAITRE NAGEUR MOBILE



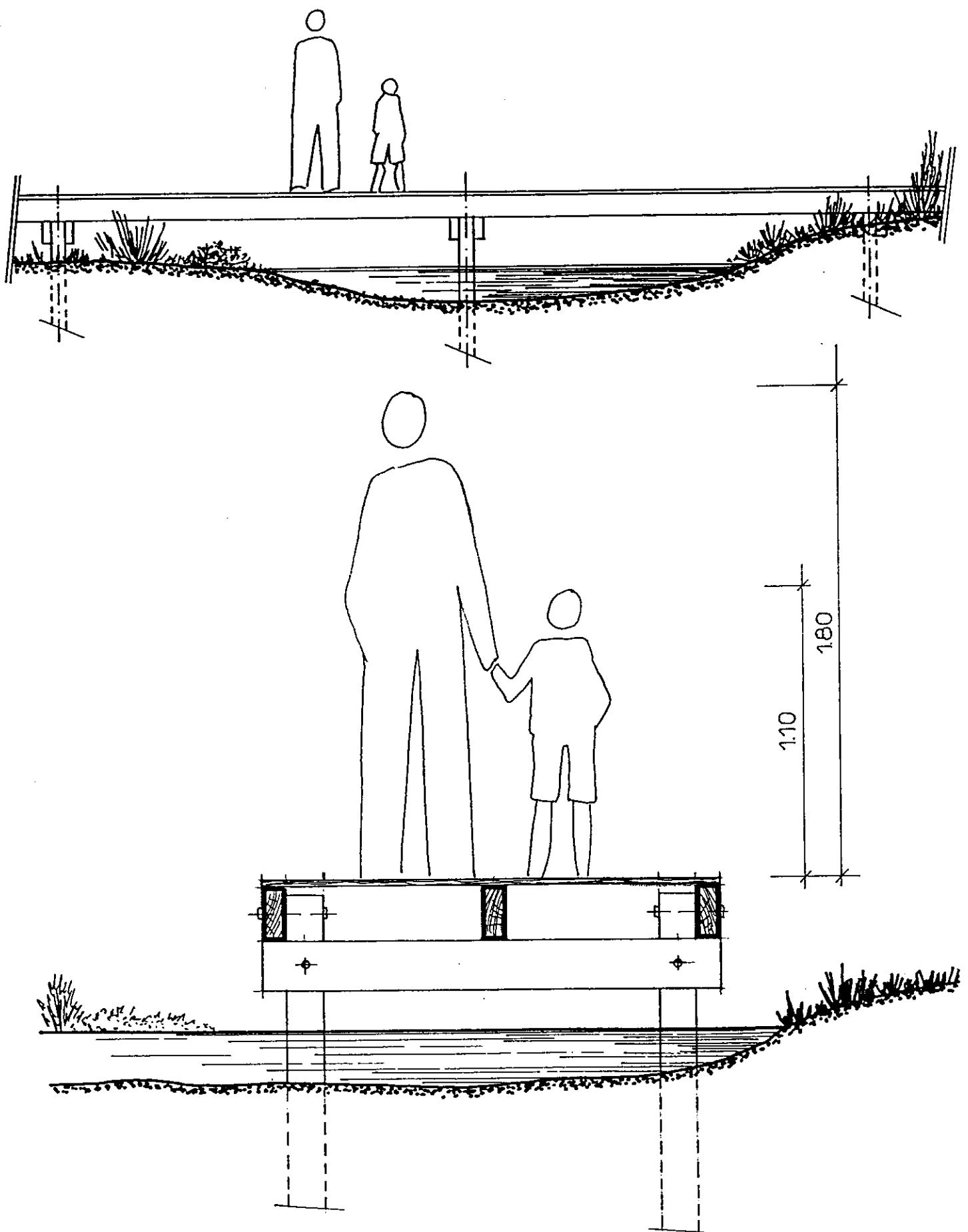


PLAGE DE QUERCILO : PONT EN BOIS





PLAGE DE QUERCIOL : PASSERELLE EN BOIS





Transition bitume/tuf avec incrustation de dalles de pierre au nu des bornes en bois reliées par une chaîne pour arrêter la circulation des véhicules sur la plage

